



# ACADÉMIE DE LILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Inspection Pédagogique Régionale

Lille, le 20 septembre 2021

Division  
Inspection Pédagogique Régionale

Les IA-IPR EPS

Affaire suivie par :  
Frédéric Maïk  
Jérémy Puaux  
IA-IPR EPS

Secrétariat  
03.20.15.65.23

[frederick.maik@ac-lille.fr](mailto:frederick.maik@ac-lille.fr)  
[jeremy.piaux@ac-lille.fr](mailto:jeremy.piaux@ac-lille.fr)

144, rue de Bavay  
59000 Lille

à  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
d'Éducation Physique et Sportive des  
lycées de la voie Professionnelle,  
S/C de  
Mesdames et Messieurs les Directeurs et  
Chefs d'établissements

**Objet :** Examens Certificatifs EPS, voie Professionnelle, session 2022 ; Documents préparatoires au Projet Annuel de Protocole d'Évaluation (P.A.P.E.).

### Références :

- Protocole sanitaire en vigueur ;
- Programmes EPS de LP BO spécial n°5 du 11 avril 2019 ;
- Arrêté du 17 juin 2020 : *Modalités d'évaluation des épreuves à compter de la session 2022 pour les candidats sous statut scolaire et les apprentis + 2 Annexes (modalités d'évaluation définies dans des référentiels nationaux C.C.F. et Contrôle ponctuel).*

### Baccalauréat Professionnel :

- Circulaire du 29-12-2020 *Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation (CCF) et sous la forme ponctuelle - Référentiel national d'évaluation.*

### Certificat d'Aptitude Professionnelle :

- Circulaire du 17-07-2020 *Évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au certificat d'aptitude professionnelle - Organisation des épreuves en contrôle en cours de formation et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation.*

Mesdames et messieurs les enseignants d'EPS,

Nous espérons que ce courrier vous trouvera en forme. Celui-ci est également l'occasion de saluer votre professionnalisme qui a permis par exemple à plus de 17700 élèves d'être évalués dans le cadre de l'enseignement commun obligatoire (1).

Cela a requis de votre part, individuellement et en équipe, une grande adaptabilité. Vous avez initié à ce titre des réflexions que nous vous engageons à poursuivre sous l'autorité de votre chef d'établissement pour la session 2022. Les ensembles certificatifs, les modalités évaluatives, certificatives et l'organisation à mettre en place devront permettre dans la mesure du possible de s'adapter à votre contexte local dans le cadre des textes ci-dessus.

À compter de cette session, chaque établissement proposera son Projet Annuel de Protocole d'Évaluation en Baccalauréat Professionnel et en CAP à la validation de la CAHPN. Ces P.A.P.E. sont distincts comme le précisent les textes ci-dessus (**P.A.P.E. Bac Pro ; P.A.P.E. CAP**). Pour rappel, ces projets engagent l'équipe d'évaluateurs sous l'autorité du chef d'établissement qui en conservera une copie signée. Ils sont constitués de l'ensemble des pièces ci-dessous <sup>(2)</sup> dont les modèles sont à télécharger sur le Thématisite « EPS-Outils dématérialisés » <sup>(3)</sup> :

- **Le document d'auto-positionnement renseigné.** Cette année, ce dernier prendra la forme d'un document à compléter, à signer et à scanner en format PDF.
- **Le calendrier des épreuves** y compris celles des évaluations différées et le nom des co-évaluateurs si la co-évaluation est la modalité retenue.
- **Les Fiches Certificatives Établissement (F.C.E.).** Elles déclinent localement les épreuves de chaque activité retenue du référentiel national (principes d'élaboration de l'épreuve, critères d'évaluation, repères d'évaluation).
- **Les aménagements du contrôle adapté.**
- **L'information aux candidats et aux familles.**

Les procédures de dépôt de l'ensemble de ces pièces ne sont pas encore connues à ce jour. Le Département des Examens et Concours (DEC) et les IA-IPR EPS reviendront vers vous à ce sujet dans un avenir proche. La date de dépôt sur Gédéon est cependant fixée au mardi 16 novembre 2021. La CAHPN aura lieu le 19 novembre 2021.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la rédaction et au dépôt de ces documents.

**Les IA-IPR EPS de l'académie de Lille**

<sup>1</sup> 5033 candidats en CAP pour une moyenne de 12,32 (12, 17 pour les filles et 12,39 pour les garçons) ; 12702 candidats en Baccalauréat Professionnel pour une moyenne de 13,34 (12,89 pour les filles et 13,63 pour les garçons).

<sup>2</sup> L'ensemble de ces pièces sont distinctes pour le Bac Pro et le CAP et relèvent de P.A.P.E. différents.

<sup>3</sup> [https://eduline.ac-lille.fr/themasite/site/sites/eps\\_outils/3-lycee-voie-pro](https://eduline.ac-lille.fr/themasite/site/sites/eps_outils/3-lycee-voie-pro)